

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail- Justice- Solidarité

COMITE NATIONAL DU RASSEMBLEMENT
POUR LE DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2022/ 0057. /PRG/CNRD/SGG

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOGUIPAMI

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration publique ;

Vu l'Ordonnance n° 2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021, portant prorogation des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux ;

Vu le Décret D/2021/059/PRG/CNRD/SGG du 02 novembre 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Présidence de la République ;

Vu le Communiqué n° 01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité,

Vu le Décret D/2015/PRG/SGG du 12 février 2015, portant modification de certaines dispositions du décret D/2011/218/PRG/SGG du 11 août 2011, pour la création d'une société de patrimoine du secteur minier et abrogeant le décret D/2012/093/PRG/SGG du 10 août 2013, portant mesures transitoires de gestion de la SOGUIPAMI.

DECRETE :

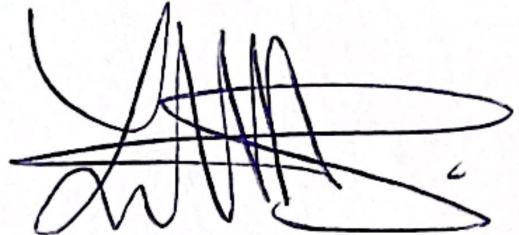
Article 1^{er} : Le Conseil d'Administration de la Société Guinéenne de Patrimoine Minier (SOGUIPAMI) est composé ainsi qu'il suit :

- **Président :** Ministre des Mines et de la Géologie ;
- **Vice-Président :** Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan ;
- **Membre :**
 - Ministre du Budget ;
 - Administrateur Général des Grands Projets ;
 - Directeur Général de la SOGUIPAMI et son Adjoint ;
 - Conseiller principal à la Présidence de la République ;



Article 2 : Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le _____

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned above the name of the signatory.

Colonel Mamadi DOUMBOUYA